

La Fondation Crédit Coopératif Un partenariat durable

La Fondation Crédit Coopératif met en œuvre la politique de mécénat du Groupe Crédit Coopératif.

Elle intervient dans des domaines très divers, mais une partie notable de ses actions vise à la reconnaissance et à la promotion de l'Économie sociale, le secteur d'intervention spécifique du Crédit Coopératif ; le Prix de l'Initiative, les Prix Jacques Moreau et Charles Gide du meilleur reportage en Économie sociale en sont l'illustration.

Sa démarche est partie intégrante de la relation forte et de proximité qu'entretient le Groupe avec les Mouvements et les organismes sociétaires qui le composent.

La Fondation soutient l'ADDES depuis sa création. Les objectifs sont communs : favoriser la recherche pour une connaissance chiffrée de l'Économie sociale, articulée avec la comptabilité nationale. En 1992, les structures de l'ADDES ont été renforcées par la décision de la Fondation Crédit Coopératif d'assurer seule le financement de l'association par une subvention quinquennale. Le Secrétariat général, la gestion courante, la comptabilité et l'archivage sont aussi pris en charge par du personnel du Crédit Coopératif, faisant ainsi l'objet d'un mécénat de compétence.

avec le soutien de la
FONDATION
CREDIT COOPERATIF
www.credit-cooperatif.coop



ADDES Économie sociale : pas d'avancée sans recherche, ni chiffres

Fondée en 1982 autour d'un groupe informel de statisticiens et d'universitaires, l'Association pour le Développement de la Documentation sur l'Économie sociale (ADDES) s'est imposée comme un lieu permanent de rencontre, de débat et d'émulation entre les différents interlocuteurs intéressés par l'Économie sociale.

L'ADDES a la double vocation de développer la connaissance scientifique, notamment quantitative, de l'Économie sociale, dans des domaines aussi divers que la statistique, l'économie ou l'histoire, et d'agir en tant que groupe de pression, en particulier vis à vis des Pouvoirs Publics, pour que l'Économie sociale soit prise en compte comme elle le mérite dans les programmes universitaires et le système statistique.

L'ADDES produit des études et des informations statistiques originales qui sont présentées lors de colloques annuels au cours desquels elle remet à un jeune chercheur un Prix récompensant le meilleur travail sur l'Économie sociale. En peu d'années, le succès et la qualité de ces colloques ont imposé l'ADDES comme la référence scientifique majeure dans le domaine de l'Économie sociale.



33, rue des Trois-Fontanot
BP 211 - 92002 Nanterre Cedex
Tél. : 01 47 24 85 62
Fax : 01 47 24 89 30
addes@cooanet.coop
www.addes.asso.fr

Association Loi 1901



ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA
DOCUMENTATION SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

Les associations en France et leur contribution au PIB

Le Compte Satellite des Institutions Sans But Lucratif en France

Philippe Kaminski - INSEE

Février 2006

avec le soutien de la
FONDATION
CREDIT COOPERATIF



Le mot du Président du Crédit Coopératif

Pourquoi le Crédit Coopératif, entreprise de l'Économie sociale œuvrant dans un secteur aussi concurrentiel que la banque, s'est-il engagé sur le long terme, à soutenir une association de chercheurs, universitaires et statisticiens bénévoles aussi divers que ceux qui composent l'ADDES ?

La question mérite qu'on s'y arrête : depuis plus de 20 ans désormais, le Crédit Coopératif et l'ADDES avancent concomitamment pour accompagner les entreprises d'Économie sociale et défricher leurs nouveaux modes et champs d'action.

L'ADDES et le Crédit Coopératif sont à la fois acteurs et témoins des évolutions majeures de l'Économie sociale depuis les années 80, faisant progresser de pair la recherche théorique, les avancées statistiques et les pratiques, afin de démontrer que l'Économie sociale, loin d'être une forme marginale, a toute sa place dans la vie économique et sociale, en France comme dans les autres pays.

Cette année, le Crédit Coopératif est heureux d'aider à la diffusion du résultat de 20 années de travaux, en soutenant la publication de cette version n°1 du compte satellite des institutions sans but lucratif, premier volet d'un ensemble qui regroupera à terme les trois familles de l'Économie sociale, associations, coopératives et mutuelles pour en montrer le poids économique dans la France d'aujourd'hui.



Jean-Claude DETILLEUX

Président du Crédit Coopératif
Président de la Fondation Crédit Coopératif

Le mot de la Présidente d'ADDES

Je me réjouis doublement de la diffusion de ce texte de Philippe Kaminski. D'une part, en tant que présidente de l'ADDES, je savoure cette étape décisive vers le compte satellite de l'Économie sociale ; et d'autre part, impliquée depuis quinze ans dans un programme international de recherche comparative sur le secteur sans but lucratif, je suis satisfaite de voir confirmées un certain nombre de mes hypothèses statistiques et comblées bien des lacunes.

Depuis ses origines en 1982, l'ADDES (Association pour le Développement de la Documentation sur l'Économie sociale) œuvre pour la construction d'un compte satellite de l'Économie sociale. Le cadre central de la comptabilité nationale est en effet incapable de donner une information cohérente, régulière et comparable sur les organisations de l'Économie sociale, dispersées entre sociétés, administrations et ménages.

Au cours du premier colloque de l'ADDES, Claude Vienney et Jean-Louis Weber avaient délimité le champ de l'Économie sociale, et une première estimation rudimentaire de cet ensemble avait été faite, déjà, par Philippe Kaminski. Trois ans plus tard, en 1986, l'INSEE et la DIES ont entamé la réalisation de ce compte satellite. Un comité de pilotage s'est réuni à trois reprises, puis il a été "oublié", faute de moyens, et surtout de volonté politique.

Ce projet fondamental nous revient par un détour international : la publication par l'ONU, en 2003, d'un manuel visant à établir un compte satellite des "Institutions sans but lucratif dans le Système de Comptabilité Nationale". Comme dix-neuf autres instituts statistiques à ce jour, l'INSEE décide de réaliser ce compte satellite, et charge Philippe Kaminski de cette mission en 2004. Le texte qui suit résume un rapport de mission d'une centaine de pages. Il contient des avancées considérables dans la connaissance des associations, selon une classification beaucoup plus adaptée que la nomenclature d'activité des comptes nationaux. Philippe Kaminski calcule aussi pour la première fois la valeur ajoutée des ISBL, leur contribution à la création annuelle de richesse, 3 % du PIB. Il confirme aussi qu'elles emploient plus de salariés que les transports et autant que le BTP et il montre comment dans chaque secteur d'activité l'emploi permanent et l'emploi atypique se combinent, dans des proportions très variables.

Mais, avec son honnêteté foncière et son pessimisme constructif, Philippe Kaminski marque très clairement les limites de son travail de bénédictin : faute de sources fiables et cohérentes, la structure des ressources de la plus grande partie des ISBL reste impossible à remplir. Il reste maintenant aux associations à s'approprier ces chiffres qui parlent d'elles, et à l'INSEE à prolonger ces travaux et à améliorer les sources statistiques. Il reste enfin à insérer ce compte des ISBL dans un compte satellite de l'ensemble de l'Économie sociale.



Edith ARCHAMBAULT
Présidente de l'ADDES

Le poids économique des associations en France

Les associations en France
et leur contribution au PIB

1.435.000 emplois stables, auxquels il faut ajouter plus d'un million de "petits boulots" se succédant au cours de l'année ; près de 26 milliards d'euros de masse salariale brute, une valeur ajoutée supérieure à 45 milliards, soit 2,9 % du Produit Intérieur Brut, et un budget total de l'ordre de 60 milliards ; tel est le poids économique des Institutions sans But Lucratif (ISBL) en France pour l'année 2002. Le secteur sanitaire et social représente à lui seul près de 60 % de cet ensemble.

Les associations sont en général décrites dans leurs dimensions démographiques et sociales (nombre d'adhérents, temps passé par ceux-ci aux activités associatives...), pour leur contribution à la création d'emplois, ou encore pour leur répartition sur le territoire. Nous examinerons ici leur **poids économique**, c'est à dire leur contribution à la production nationale de richesses telle que la définit et la mesure la Comptabilité Nationale.

Cet exercice est désormais possible grâce à la publication par l'ONU en 2003 d'un **Manuel pour l'établissement d'un Compte Satellite des Institutions sans But Lucratif** (en abrégé : ISBL). Nous n'avons retenu dans notre champ que les ISBL ayant une activité économique significative, et nous avons choisi pour définir ce concept un seuil très large (présence d'au moins un salarié en équivalent temps plein sur l'année).

Ceci conduit néanmoins à éliminer de l'analyse un grand nombre de structures actives dans le tissu social, dont la finalité première n'est certes pas économique, mais qui peuvent quand même contribuer à la production de richesses, notamment par le biais du bénévolat. Dans ce premier chiffrage, nous n'avons pas cherché à évaluer ce type d'activité que l'on considèrerait ipso facto comme relevant du compte des Ménages.

D'après Viviane TCHERNONOG, le budget annuel consolidé de l'ensemble des associations françaises sans salarié serait de l'ordre de 6 milliards d'euros, financé à hauteur de 41 % par des recettes d'activité, 25 % par les cotisations des membres, 23 % par des subventions publiques et 11 % par des dons privés.

Sommaire

I - La notion d'ISBL	p.4
II - Répartition des ISBL	p.5
III - Dépenses des ISBL	p.6
IV - Recettes des ISBL	p.10
V - Commentaires sur les comptes des rubriques élémentaires	p.12

I - LA NOTION D'ISBL

Si le mot "association" est immédiatement compris, bien que très diversement interprété, dans le contexte français, il n'a pas de réalité statistique simple : ce n'est qu'une catégorie juridique de notre droit national. Mais grâce au concept d'ISBL, qui est internationalement reconnu, il devient possible d'objectiver l'analyse et de comparer les situations entre pays différents. En première approche, les ISBL rassemblent en France la plus grande partie des associations, auxquelles on ajoutera les fondations, les syndicats de salariés, les comités d'entreprise, les organisations paritaires, les partis politiques, les Églises et les congrégations.

Les ISBL sont définies par la Comptabilité Nationale, mais elles n'y sont pas chiffrées comme telles dans le cadre central ; elles s'y trouvent réparties entre les comptes des autres agents (sociétés, administrations et ménages), sans qu'on puisse les y identifier. C'est le Manuel de l'ONU qui permet de réaliser cette opération ; ce faisant, il précise quelque peu les définitions, notamment sur deux critères : une ISBL doit avoir une gestion autonome et l'adhésion ne peut y être obligatoire ou automatique. D'autres considérations, spécifiques au contexte statistique et institutionnel français, nous ont conduit à affiner les critères de définition du champ des ISBL.

Dans un premier temps, nous avons dressé une liste assez large de catégories juridiques présentant des caractères de non-lucrativité, et sélectionné les employeurs de ces catégories dans les DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales) ; ceci fournit une "enveloppe" contenant quelques "intrus", mais ayant peu de chances de laisser de côté des "oubliés". Puis nous avons procédé à des éliminations successives, en laissant à l'utilisateur la possibilité d'en réintégrer telle ou telle partie selon ses désirs.

Outre des unités au statut juridique non lucratif que nous avons néanmoins décidé de ne pas retenir, afin de nous conformer au mieux aux recommandations du Manuel, notre champ final ne contient ni les dépenses publiques de rémunération du personnel enseignant des établissements privés sous contrat, ni les coopératives et mutuelles (en particulier les établissements sanitaires et sociaux à forme mutuelle, bien qu'ils ne soient guère différents de ceux qui ont la forme associative).

Le bilan des opérations d'élimination s'établit ainsi :

Les chiffres sont relatifs à l'année 2002, la masse salariale étant exprimée en millions d'euros.

	Nombre d'unités	Masse salariale brute	Emploi au 31-12
Décompte d'origine	258.790	29.217	1.620.640
- Unités invalidées	273	51	2.170
- Entreprises	4.949	867	30.400
- Ménages	124.275	1.131	92.300
- Administrations publiques	1.102	1.349	60.440
= Champ final	128.191	25.819	1.435.330

- La ligne "Entreprises" comprend essentiellement les organisations patronales et professionnelles.
- La ligne "Ménages" est à 85 % composée des syndicats de copropriétaires ; dans le reliquat, on retrouve les associations employant moins de l'équivalent d'un salarié à temps plein.
- La ligne "Administrations Publiques" contient les ODAC (organismes divers d'administration centrale) à forme juridique d'ISBL, ainsi que d'autres organismes, repérés individuellement, qui gèrent des régimes obligatoires (caisses de congés payés ou de retraites complémentaires).

II - RÉPARTITION DES ISBL

En termes de contribution au PIB, les ISBL se répartissent comme suit en quatre grandes familles, très inégales :

- 73,5 %** pour les grandes fonctions publiques non marchandes que sont la santé, l'action sociale, l'éducation et la recherche.
- 11,5 %** pour des activités collectives impliquant une adhésion explicite des membres (culture, sports, loisirs, etc...).
- 10,5 %** pour des activités économiques, ou centrées sur le monde du travail.
- 4,5 %** pour les activités militantes, humanitaires ou de défense d'une cause.

Ainsi, les domaines auxquels on pense spontanément lorsqu'on parle de "vie associative" (familles 2 et 4) ne représentent donc que 16 % de l'activité économique totale des ISBL.

La première famille, bien que largement prépondérante, peut cependant être considérée comme sous-représentée en France, par rapport à d'autres pays où l'essentiel des hôpitaux et des universités sont à forme non lucrative. Pour mémoire, les ISBL françaises soumises en 2002 à l'impôt sur les sociétés représentent (en termes de masse salariale) un peu moins de 15 % de l'ensemble, ce qui est faible par rapport à ces mêmes autres pays.

Bien qu'il existe des zones de recouvrement (les organismes de formation continue sont à cheval sur les familles 1 et 3, les comités d'entreprise sur les familles 2 et 3, les syndicats de salariés sur les familles 3 et 4), ce premier niveau de classification possède une grande pertinence et se retrouve dans tous les pays.

Le Manuel de l'ONU propose une nomenclature spécifique aux ISBL : l'**ICNPO (International Classification for Non-Profit Organizations)** qui comprend 11 grands regroupements et 29 postes détaillés ; dans son adaptation au contexte français, nous avons défini une quarantaine de rubriques, sous les mêmes 11 grands postes.

Nous avons pu (cf. tableau de synthèse) évaluer la production des ISBL, autrement dit leur budget total, pour 35 de ces rubriques, tout au moins du côté des dépenses (parmi lesquelles les salaires bruts constituent le seul élément directement observé). En revanche, l'information disponible est beaucoup plus ténue du côté des recettes, et seules 12 catégories ont pu être chiffrées. On gardera à l'esprit que les résultats concernent les ISBL de différents secteurs, et non ces secteurs pris dans leur intégralité.

III – LES COMPTES DES ISBL : DÉPENSES

Tableau synthétique de l'emploi, des salaires, de la valeur ajoutée et de la production (année 2002)

Chaque ligne du tableau correspond à une rubrique élémentaire de la classification ICNPO ; les totalisations par grands groupes figurent en gras italique. Les groupes 5, 8, 9 et 10, qui ne comportent qu'une seule rubrique, occupent une seule ligne, en gras italique également.

Les unités concernées, dont le nombre figure en première colonne, sont des **entreprises** au sens du répertoire SIRENE, c'est-à-dire des structures juridiques autonomes, pouvant regrouper elles-mêmes plusieurs implantations géographiques (établissements). Cependant, l'organisation de certains réseaux associatifs en fédérations peut conduire à des interprétations diverses de ce principe d'immatriculation, et le décompte brut du nombre d'entreprises est à prendre avec précaution dans les catégories où cette situation est fréquente.

Seuls sont retenus les employeurs d'au moins un salarié en équivalent temps plein sur l'année ; pour information, le nombre total d'associations aujourd'hui immatriculées dans le répertoire SIRENE dépasse 400.000.

L'**emploi salarié décrit en seconde colonne** est une estimation des personnes réellement en emploi dans les ISBL en fin 2002 ; ne sont pas pris en compte les postes de travail fugaces ou intermittents communément appelés "petits boulots". Les chiffres sont arrondis à la dizaine. En revanche, le **nombre de postes de travail figurant en troisième colonne** comprend l'ensemble des contrats de travail sur toute l'année, y compris les plus précaires ; il est arrondi au millier. Le ratio de ce chiffre à l'effectif de la seconde colonne est un indicateur composite de la mobilité et de l'intermittence de l'emploi.

Toutes les grandeurs économiques (colonnes 4, 6, 7 et 9) sont exprimées en millions d'euros et sont relatives à l'exercice

	Nombre	Effectif	Postes	Salaires Bruts	%	Coûts salariaux	Valeur ajoutée	%	Production	Qualité
1100 - Culture, arts, spectacles	18.604	39.600	219.000	846	3,28	1.176	1.371	3,02	1.853	↑↑↑
1200 - Sports et loisirs	30.724	65.820	165.000	921	3,57	1.252	1.952	4,29	3.342	↑↑↑
1300 - Tourisme social	4.214	22.670	81.000	434	1,68	581	937	2,06	1.527	↑
1400 - Éducation populaire ¹	1.626	19.070	42.000	307	1,19	417	521	1,15	745	↑
1500 - Centres sociaux ²	2.861	16.780	35.000	259	1,00	347	420	0,92	544	↑
TOTAL GROUPE 1 ³										
Culture, sports et loisirs	58.029	163.940	542.000	2.766	10,71	3.774	5.200	11,44	8.011	↑↑↑

¹ Ce poste regroupe diverses activités polyvalentes essentiellement destinées à la jeunesse, qu'elles soient périscolaires ou non.

² On range également dans ce poste les associations familiales rurales et plus généralement toutes les activités polyvalentes destinées a priori aux adultes, aux familles et au troisième âge.

³ Ce groupe d'activités devrait être abondé par une partie de la rubrique B400 (Comités d'entreprises) qu'il n'a pas été possible de chiffrer plus précisément ; ceci concerne essentiellement le tourisme social. Il contient également un sixième poste "1600 - Autres clubs et activités de membres" où l'on range par exemple des clubs tels que le Rotary ou des groupements de collectionneurs ; cette rubrique n'a pas été chiffrée faute de données assez précises. Négliger ces unités dans un compte des ISBL revient implicitement à les intégrer au compte des Ménages, ce qui est discutable mais non illégitime. La même décision a été prise pour le groupe 2, vis à vis des associations d'anciens élèves, et dans le groupe 3, vis à vis des associations de malades - sauf si celles-ci ont une activité de financement de la recherche médicale.

comptable 2002. Les **salaires bruts** couvrent l'ensemble des décaissements opérés par les ISBL pour les heures travaillées en 2002, "petits boulots" compris. L'agrégat "**coûts salariaux**" est une estimation du total des frais de personnel ; la nature des sources utilisées ne permet pas d'évaluer la part de la taxe sur les salaires qui pourrait y être incluse. La **valeur ajoutée** est mesurée par la somme des coûts salariaux, des dépenses en capital et des excédents ; c'est la contribution des ISBL au PIB (Produit Intérieur Brut). Enfin, la **production** est la somme de la valeur ajoutée et des consommations intermédiaires ou frais de fonctionnement. Ces trois agrégats, bien qu'emboîtés, sont estimés indépendamment l'un de l'autre, en multipliant les salaires bruts par des ratios ad hoc, estimés catégorie par catégorie. Cette approche permet d'éviter les problèmes liés à la coexistence du marchand et du non marchand, dans des proportions variables, au sein de la plupart des catégories.

En colonnes 5 et 8, on lit la répartition de la masse salariale brute et de la valeur ajoutée selon les rubriques ICNPO.

L'incertitude sur les résultats est la résultante d'un facteur ligne (qualité de la couverture du champ pour la catégorie considérée), d'un facteur colonne (mode de calcul de la variable considérée) et de caractères spécifiques à certaines cases, liés à la nature des sources utilisées, qu'on ne détaillera pas ici. D'une manière générale, la qualité augmente avec les effectifs ; c'est la "loi des grands nombres". En ce qui concerne les lignes, une **évaluation subjective de la qualité est fournie par la dernière colonne**, sur une échelle en sept positions, allant de trois bons points à trois mauvais points.

La fiabilité des colonnes décroît à mesure que l'on se déplace vers la droite ; l'écart-type sur le ratio des coûts salariaux aux salaires bruts est inférieur à 1 %, celui sur la valeur ajoutée de l'ordre de 1 % à 1,5 %, celui sur la production dépassant 2 %. Mais quelle que soit la case considérée, toute amélioration de la qualité nécessiterait un investissement important pour acquérir des informations nouvelles par rapport aux sources aujourd'hui disponibles.

	Nombre	Effectif	Postes	Salaires Bruts	%	Coûts salariaux	Valeur ajoutée	%	Production	Qualité
2100 - Enseignement ⁴	6.281	89.330	159.000	1.369	5,30	1.972	2.602	5,72	3.629	↑
2200 - Enseignement supérieur	337	14.840	26.000	283	1,10	407	551	1,21	763	↑↑
2300 - Autres enseignements ⁵	7.652	76.170	177.000	1.456	5,64	2.082	2.489	5,47	3.683	↑↑
2400 - Recherche	963	13.890	21.000	404	1,56	582	787	1,73	1.090	↑↑
TOTAL GROUPE 2										
Enseignement et recherche	15.233	194.230	383.000	3.512	13,60	5.042	6.430	14,14	9.165	↑
3100 - Hôpitaux ⁶	950	121.890	165.000	2.993	11,59	4.190	5.267	11,58	6.733	↑
3400 - Autres services de santé	1.273	29.950	40.000	821	3,18	1.190	1.273	2,80	1.560	↑
TOTAL GROUPE 3										
Santé	2.223	151.840	205.000	3.814	14,77	5.380	6.540	14,38	8.293	↑↑

⁴ Dans l'enseignement primaire et secondaire sous contrat, le personnel enseignant dont la rémunération est prise en charge par l'État n'est pas compris ici dans les effectifs, puisqu'il ne s'agit pas de salariés des ISBL. La réintroduction des flux correspondants dans les comptes, sous forme de subvention en nature, donnerait à cette ligne une importance bien supérieure : les transferts publics vers le secteur de l'enseignement primaire et secondaire non lucratif atteindraient 9.055 millions d'euros en 2002 (d'après le Compte Satellite de l'Éducation), 905 millions pour l'enseignement supérieur (ligne suivante) et 12.128 millions pour l'ensemble des quatre lignes du groupe. Cette opération, difficile à expliquer dans le contexte scolaire français, s'avère néanmoins nécessaire pour donner un sens aux comparaisons internationales.

⁵ Il s'agit pour l'essentiel d'organismes de formation continue, dont certains sont à forme paritaire. Par souci d'homogénéité, toutes les ISBL gérant le financement de la formation continue des entreprises sont également classées dans cette rubrique.

⁶ Ce poste regroupe trois rubriques différentes de la nomenclature ICNPO dans sa version internationale. En France, les hôpitaux privés à but non lucratif sont majoritairement psychiatriques (code d'origine 3300).

	Nombre	Effectif	Postes	Salaires Bruts	%	Coûts salariaux	Valeur ajoutée	%	Production	Qualité
4110 - Enfance handicapée	737	105.900	138.000	1.755	6,80	2.456	3.088	6,79	3.948	—
4120 - Jeunes en difficulté	5.017	84.560	113.000	1.636	6,34	2.291	2.880	6,33	3.682	—
4130 - Adultes handicapés	1.263	107.120	136.000	1.724	6,68	2.413	3.034	6,67	3.878	—
4140 - Adultes en difficulté ⁷	5.640	64.660	87.000	1.111	4,30	1.556	1.956	4,30	2.500	—
4150 - Personnes âgées	1.600	57.710	91.000	959	3,71	1.266	1.458	3,21	1.919	↑↑
4160 - Petite enfance	2.847	22.540	38.000	299	1,16	395	419	0,92	479	↑↑
4170 - Action sociale polyvalente ⁸	11.701	161.110	250.000	2.775	10,75	3.884	4.883	10,74	6.243	↓
4180 - Aide par le travail ⁹	748	58.420	78.000	942	3,65	1.225	1.413	3,14	1.884	↓↓
4190 - Services à domicile	3.525	84.890	161.000	890	3,45	1.201	1.388	3,05	1.850	↑↑
TOTAL GROUPE 4 Action sociale	33.078	746.910	1.092.000	12.091	46,83	16.688	20.519	45,13	26.383	↑↑
5100 - Nature et environnement¹⁰	512	4.960	8.000	92	0,36	125	159	0,35	202	↓
6100 - Action économique	1.981	17.640	24.000	422	1,63	590	768	1,69	1.139	↑
6200 - Logement et foyers ¹¹	1.127	12.570	18.000	267	1,03	374	749	1,65	1.070	↑
6300 - Insertion et emploi	5.620	55.270	250.000	961	3,72	1.288	1.451	3,19	1.663	↑↑
TOTAL GROUPE 6 Économie et emploi	8728	85.480	292.000	1.650	6,39	2.253	2.968	6,53	3.871	↑↑

⁷ Les frontières sont floues entre les quatre postes 4110 à 4140 ; tant entre "enfants" et "adultes" qu'entre "handicap" et "difficulté", il n'y a pas de distinction bien nette.

⁸ Ce poste contient des établissements authentiquement polyvalents, c'est-à-dire accueillant plusieurs catégories de publics, mais aussi un reliquat du poste 853K de la NAF ("autres types d'action sociale"), qu'il n'a pas été possible de ventiler avec plus de précision. Par exemple, l'ensemble du périmètre de la Croix Rouge a été classé dans cette rubrique, l'affectation de chacun de ses établissements à sa bonne catégorie n'ayant pu être menée à bien. Un bon remplissage de cette rubrique, ainsi que des lignes 4110 à 4140 nécessiterait un long travail de mise en concordance avec le répertoire FINISS géré par la DRESS, ainsi que la collaboration active des URIOPSS.

⁹ Cette activité, bien que strictement encadrée, est très malaisée à repérer dans SIRENE. Par ailleurs, les DADS ne nous donnent aucun moyen fiable de distinguer l'emploi du personnel administratif de celui des animateurs et formateurs et de celui des personnes prises en charge.

¹⁰ Il n'y a pas de postes dans la NAF correspondant aux activités environnementales ; cette rubrique a été remplie de façon discrétionnaire, et elle est certainement très sous-estimée. La nomenclature internationale prévoit deux sous-catégories, la seconde étant centrée sur la protection des animaux. Dans notre classification, les activités vétérinaires sont rangées en 3400, les zoos et aquariums en 1100 (activités culturelles).

¹¹ Cette rubrique contient aussi des organismes gérant la collecte du 1 % logement.

	Nombre	Effectif	Postes	Salaires Bruts	%	Coûts salariaux	Valeur ajoutée	%	Production	Qualité
7100 - Représentation des droits ¹²	306	7.580	10.000	168	0,65	241	326	0,72	452	—
7200 - Défense des intérêts ¹³	312	2.750	5.000	47	0,18	64	93	0,20	117	—
7300 - Partis et mouvements ¹⁴	215	3.680	8.000	111	0,43	160	217	0,48	300	↓
7400 - Groupements affinitaires	14.285	2.070	4.000	41	0,16	56	82	0,18	102	↓
TOTAL GROUPE 7 Expression et défense des droits	1.118	16.080	25.000	366	1,42	521	718	1,58	971	—
8100 - Redistribution de fonds¹⁵	72	2.340	3.000	52	0,20	75	102	0,22	141	—
9 - ONG¹⁶	159	10.100	30.000	185	0,71	255	279	0,61	438	↓↓
10 - Cultes et congrégations¹⁷	3.472	20.900	30.000	339	1,31	464	677	1,49	847	—
B300 - Syndicats de salariés	1.426	3.970	12.000	107	0,41	155	209	0,46	290	—
B400 - Comités d'entreprise	4.066	20.460	30.000	428	1,66	586	855	1,88	1.069	—
B500 - Organismes paritaires ¹⁸	20	8.970	11.000	282	1,09	407	551	1,21	762	—
B600 - Autres ISBL d'entreprises ¹⁹	55	5.150	7.000	135	0,52	195	264	0,58	366	↑
TOTAL GROUPE 11 ISBL du monde de l'entreprise	5.567	38.550	60.000	953	3,69	1.342	1.879	4,13	2.487	↑
ENSEMBLE DU CHAMP ISBL	128.191	1.435.330	2.670.000	25.819		35.919	45.471		60.810	↑↑↑

¹² Ne doivent figurer dans cette rubrique que les organismes à forme d'ISBL (hors syndicats de salariés) qui sont chargés par la loi ou par des dispositions administratives de représenter un groupe social ou d'intérêts (UDAF, anciens combattants...). On y a agrégé la rubrique 2500 (ISBL liées à l'enseignement) qui contient les associations de parents d'élèves.

¹³ Les organismes entrant dans cette rubrique doivent être ouverts à tous, mais, contrairement aux deux rubriques encadrantes 7100 et 7300, ils ne doivent être ni institutionnels, ni politiques (exemples : associations de consommateurs, d'usagers des transports...). Les distinctions sont souvent malaisées à faire.

¹⁴ Rubrique créée pour accueillir les mouvements à base ethnique, confessionnelle ou communautaire.

¹⁵ Rubrique limitée pour l'instant, faute d'informations suffisantes, à la Fondation de France et aux fondations d'entreprises.

¹⁶ Rubrique fourre-tout ne correspondant à aucun poste de la NAF, et remplie de façon discrétionnaire. Les chiffres sont certainement sous-évalués. On y a regroupé les postes 4200 (Secours d'urgence), 4300 (Humanitaire et caritatif), 9100 (Activités internationales) ainsi que la partie du 3500 (ISBL liées à la santé) ne se réduisant pas à des services destinés à leurs membres.

¹⁷ Les activités éducatives, sanitaires et sociales à caractère confessionnel ont été reclassées dans leurs rubriques respectives : ne figurent ici que les activités strictement cultuelles et les congrégations.

¹⁸ Hors formation continue et logement : il reste essentiellement la protection sociale complémentaire facultative.

¹⁹ Hors recherche et développement. Cette rubrique contient des organismes chargés de l'entretien, des visites techniques, des contrôles de qualité... ainsi que de gestion de services communs à plusieurs entreprises. En revanche, toutes les ISBL dont des entreprises peuvent être membres, mais non utilisateurs exclusifs, sont classées en 6100 (développement local et touristique notamment).

IV – LES COMPTES DES ISBL : RECETTES

N.B. : Le détail des dépenses, à mettre en regard de celui des recettes, se lit dans le tableau d'ensemble ; la production y représente le total du budget à financer. Comme il a été expliqué plus haut, les recettes ne sont décrites que pour 12 catégories sur 35.

Il n'a été possible de distinguer que trois grandes catégories de recettes, dont le total équilibre celui des dépenses, l'information disponible ne permettant d'évaluer ni les produits financiers, ni les éléments exceptionnels (ce qui était déjà le cas, mais dans une moindre mesure, pour les dépenses). Il s'agit :

- des ventes marchandes, celles-ci pouvant concerner les adhérents de l'ISBL ou un public extérieur, de particuliers ou d'entreprises, mais à l'exclusion des administrations publiques ;
- des concours gracieux, qu'il s'agisse de dons ou de cotisations, limités ici aussi aux particuliers et aux entreprises ;

- des concours publics, de toutes natures et de toutes provenances.

A leur tour, ces concours publics sont répartis selon deux critères (mais non selon le croisement de ces deux critères) :

- distinction entre subvention (sans contrepartie directe) et convention (assimilable à un achat de service, quelles qu'en soient les modalités) ;
- provenance : commune, autre collectivité territoriale, État central (Ministère ou service déconcentré), dans certains cas la Sécurité Sociale ou des institutions comme l'ANPE.

Faute de disposer de ces chiffres pour l'ensemble des rubriques, aucun bouclage n'est possible, ni sur le compte des Administrations Publiques (total des subventions) ni sur celui des Ménages (total des dons aux œuvres et total des cotisations aux associations de membres).

Tableaux détaillés des recettes (en millions d'euros 2002)

a) Culture et Sports

	1 100 Culture	1 200 Sports
Production	1.853	3.342
Ventes Marchandes	519 (28 %)	936 (28 %)
Cotisations, dons, mécénat	334 (18 %)	1.036 (31 %)
Financements publics	1.000 (54 %)	1.378 (41 %)
Dont : Subventions	777 (42 %)	1.097 (33 %)
Dont : Conventions	223 (12 %)	273 (8 %)
Dont : Communes	613 (33 %)	904 (27 %)
Dont : Départements, Régions	227 (12 %)	210 (6 %)
Dont : Ministères	160 (9 %)	256* (8 %)

* dont 160 millions d'euros provenant du Fonds National de Développement du Sport (prélèvement sur les enjeux des paris).

b) Loisir social (autres postes du premier groupe)

TOTAL	1 300 Tourisme Social	1 400 Éducation Populaire	1500 Centres Sociaux
Production	2816	1527	544
Ventes	1 663 (59 %)	1 252 (82 %)	135 (25 %)
Cotisations	268 (9,5 %)	107 (7 %)	27 (5 %)
Financements Publics	885 (31,5 %)	168 (11 %)	382 (70 %)
Dont : Subventions	543 (19,5 %)	94 (6 %)	248 (45,5 %)
Dont : Conventions	342 (12 %)	74 (5 %)	134 (24,5 %)
Dont : Communes	539 (19 %)	126 (8,5 %)	199 (36,5 %)
Dont : Départements, Régions	263 (9,5 %)	33 (2 %)	149 (27,5 %)
Dont : Ministères	83 (3 %)	9 (0,5 %)	34 (6 %)

c) Formation continue

- Production totale : 3683 millions
- Production vendue, directement ou non, aux entreprises : 1 840 millions (50 %)
- Production vendue aux administrations publiques : 1 609 millions (43,5 %)
- Subventions des administrations publiques : 234 millions (6,5 %)

La répartition des ressources publiques (hors subventions) selon le financeur s'établirait ainsi :

- Communes : 293 millions (8 %)
- Départements, Régions : 257 millions (7 %)
- ANPE, ASSEDEC, divers : 379 millions (10 %)
- Ministères : 680 millions (18,5 %)

d) Trois des rubriques de l'Action Sociale

	4 150 Personnes âgées	4 160 Petite enfance	4 190 Services à domicile
Production	1 919	479	1850
Ventes	672 (35 %)	55 (11,5 %)	596 (32 %)
Cotisations, Dons	177 (9 %)	100 (21 %)	163 (9 %)
Financements Publics	1 070 (56 %)	324 (67,5 %)	1 091 (59 %)
Dont : Subventions	193 (10 %)	207 (43 %)	180 (10 %)
Dont : Conventions	877 (46 %)	117 (24,5 %)	911 (49 %)
Dont : Communes	26 (1,5 %)	176 (37 %)	177 (9,5 %)
Dont : Départements, Régions	–	94 (19,5 %)	157 (8,5 %)
Dont : Sécurité sociale	1 015 (53 %)	43 (9 %)	564 (30,5 %)
Dont : Ministères	29 (1,5 %)	11 (2 %)	193 (10,5 %)

e) Économie, emploi, logement

	6 100 Action économique	6 200 Logement et foyers	6 300 Insertion
Production	1 139	1 070	1 663
Ventes	342 (30 %)	406 (38 %)	409 (24,5 %)
Cotisations, Dons	184 (16 %)	90 (8,5 %)	23 (1,5 %)
Produits divers	30 (3 %)	250 (23,5 %)	140 (8,5 %)
Financements Publics	583 (61 %)	324 (30 %)	1 091 (65,5 %)
Dont : Subventions	437 (38,5 %)	191 (18 %)	273 (16,5 %)
Dont : Conventions	146 (12,5 %)	133 (12 %)	818 (49 %)
Dont : Communes	317 (28 %)	37 (3 %)	296 (18 %)
Dont : Départements, Régions, Divers	152 (13,5 %)	135 (13 %)	413 (24,5 %)
Dont : Ministères	114 (9,5 %)	152 (14 %)	382 (23 %)

V – COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DES RUBRIQUES ÉLÉMENTAIRES

a) Culture et Sports

Représentant en valeur ajoutée plus de 7 % de l'ensemble des ISBL, les activités culturelles et sportives en constituent la partie la mieux connue, du moins celle où les données semblent le mieux assurées. Bien que proches par leur fonctionnement, leur objet social et le public bénéficiaire, culture et sports se différencient fortement par la structure de leurs comptes.

Les masses salariales distribuées sont comparables ; mais les effectifs permanents sont nettement plus forts dans le sport, la culture compensant cet écart par un nombre considérable d'intermittents (2,5 postes annuels en moyenne pour un permanent dans le sport, contre 5,5 dans la culture). Autre différence majeure : les dépenses en capital et en fonctionnement sont beaucoup plus importantes dans le sport. Une unité de masse salariale brute correspond à 1.62 unités de valeur ajoutée dans la culture, contre 2.12 dans le sport, et 2.19 unités de production, contre 3.63 dans le sport.

On peut interpréter ainsi ce dernier constat : dans la culture, le secteur non lucratif rassemble des activités riches en main d'œuvre, surtout intermittente, alors que les activités fortement consommatrices de capital sont prises en charge par le privé lucratif (cinéma) ou le public (bibliothèques, théâtres nationaux...), tandis que dans le sport, le non lucratif demeure très présent dans des activités de gestion d'équipements lourds.

Le budget total du sport est ainsi de 80 % supérieur à celui de la culture, pour des masses de salaires équivalentes. La contribution des ventes (essentiellement la billetterie) est identique : 28 % dans les deux cas ; en revanche le financement du sport repose beaucoup plus sur les cotisations des adhérents (31 %) que la culture (18 % y compris les dons et le mécénat). Le montant des cotisations reçues en 2002 par le sport amateur dépasserait ainsi tout juste le milliard d'euros, soit en moyenne l'équivalent de 100 francs par habitant.

La différence provient du financement public, prépondérant dans la culture à un milliard d'euros en 2002, soit 54 % du total, contre 41 % pour le sport. Il s'agit très majoritairement de subventions : la part de conventionnement dans les concours publics n'est que de 22 % dans la culture et 20 % dans le sport. Les communes sont les premiers donateurs : 61 % dans la culture, 66 % dans le sport, le reste étant partagé entre les autres collectivités territoriales et les Ministères. Dans le sport, la part du budget total financé par prélèvement sur les paris sportifs est de l'ordre de 5 % de l'ensemble, cette manne

profitant pour l'essentiel aux clubs de taille intermédiaire (les petits ne sont pas assez structurés pour y avoir accès, et les grands disposent d'autres sources de financement mieux adaptées à leurs besoins) ; le reliquat du financement d'État, soit environ 3 % de l'ensemble, allant surtout aux fédérations.

Ces premières conclusions sont naturellement appelées à s'enrichir par une confrontation avec les comptes satellites de la culture et du sport.

b) Autres activités du premier groupe

Le tourisme social, l'éducation populaire et les centres sociaux représentent ensemble plus de 4 % de la valeur ajoutée totale des ISBL. Ces trois familles se différencient du sport et de la culture dans la mesure où l'adhésion volontaire s'y mêle avec une prise en charge sociale.

Dès lors que l'objet social principal est l'accueil et l'émancipation des membres, les activités elles-mêmes sont très polyvalentes et évolutives, ce qui explique la difficulté de classer ces ISBL dans une nomenclature d'activité économique ; la plupart ont une APEN en 913E, c'est-à-dire "divers". L'option choisie pour la construction de l'ICNPO française a été de réunir ces associations de "divers" au premier groupe dès lors que les services qu'elles produisent sont d'abord destinés à leurs membres, puis d'y distinguer trois familles, bâties par agglutination autour de trois réalités historiques et sociologiques structurant fortement le paysage associatif français. Mais ceci ne doit pas occulter le fait qu'il existe une continuité naturelle entre ces trois familles, allant de la plus proche du sport et de la culture pour aller vers la plus proche de l'action sociale, allant de la plus autonome vers la plus dépendante des politiques publiques, et que les publics visés ne sont pas aussi segmentés que le partage salariés / jeunes / familles peut le laisser croire. Par ailleurs, si la diversité des origines et des situations y est extrême, de fortes tendances à l'unité s'y font sentir : mêmes métiers, même demande sociale, mêmes exigences de professionnalisation.

Les trois familles offrent près de 60.000 emplois permanents, pour 160.000 postes de travail annuels, de nombreux animateurs d'activités de plein air ou de loisir partageant leur temps entre diverses structures. Le continuum qu'elles forment ensemble apparaît très nettement :

	Tourisme social	Éducation populaire	Centres sociaux
Ratio de la valeur ajoutée aux salaires bruts	216	170	162
Ratio de la production aux salaires bruts	352	243	210
Contribution des ventes marchandes au budget	82 %	37 %	25 %
Part du budget financée par des subventions	6 %	27 %	45,5 %
Part du budget financée par des contrats publics	5 %	18 %	24,5 %

Très naturellement, le tourisme social est l'activité où les dépenses, courantes comme en capital, sont les plus fortes, et où les ventes marchandes sont prépondérantes. La part des cotisations est toujours faible ; elle atteint un maximum de 18 % dans l'éducation populaire. Dans les concours publics, la part des conventions est significative (près de 40 % pour les trois familles réunies), et celle de l'État central minime (moins de 10 %, toujours sur l'ensemble). Les communes représentent à elles seules plus de 60 % du financement public.

Ces résultats doivent être considérés comme des données de cadrage, destinées ensuite à être enrichies par un dialogue actif avec les fédérations concernées, dont certaines peuvent se trouver à cheval sur deux, voire sur les trois catégories.

c) Enseignement et Recherche

Ces deux activités, pour lesquelles il existe des comptes satellites, n'ont pu être chiffrées du côté des recettes ; quant aux dépenses, si les deux rubriques minoritaires que sont la recherche et l'enseignement supérieur ont pu être correctement traitées en raison de leur présence dans les fichiers fiscaux, il n'en a pas été de même pour l'enseignement primaire et secondaire (66 % de la masse salariale de l'ensemble) pour lequel les résultats ne sont qu'indicatifs.

Seul l'emploi est connu de façon certaine : 118.000 postes permanents, 206.000 postes de toutes catégories sur l'année, ce qui conduirait à une valeur ajoutée proche de 4 milliards et une production proche de 5,5 milliards, soit plus que la culture et le sport réunis.

d) Formation continue

C'est l'activité la mieux décrite du second groupe. Elle compte plus de 76.000 emplois permanents et pèse 5,5 % de l'ensemble des ISBL.

Le recours à des formateurs ou animateurs à la vacation conduit à un ratio assez fort (232) du nombre de postes à l'année sur celui des postes permanents ; par ailleurs, si les dépenses en capital sont généralement faibles, la valeur d'ensemble du ratio de la valeur ajoutée aux salaires bruts est

dans la moyenne générale (171) du fait de la présence, parmi les ISBL de formation, de quelques organismes qui doivent réaliser de gros investissements (notamment la formation des chauffeurs routiers).

Les recettes proviennent presque intégralement des facturations, celles-ci se partageant à 54/46 entre entreprises et administrations publiques. Les subventions pures ne représentent en 2002 que 6,5 % du total des budgets. Il n'a pas été possible de confronter ces résultats avec les statistiques établies par la DARES (Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle) ni avec les budgets de la politique de la Ville ; il est néanmoins patent que ces subventions ne financent qu'une partie des actions destinées aux divers "publics en difficulté". L'ANPE, les ASSEDEC et d'autres organismes qu'on peut leur rattacher assurent en effet à eux seuls 11 % du total des facturations.

e) Le secteur sanitaire et social

Bien qu'il s'agisse de la plus grosse part du champ des ISBL (plus de 900.000 emplois permanents, près de 60 % de la valeur ajoutée, une production de près de 35 milliards d'euros), l'information dont nous pouvons disposer reste très lacunaire. Deux raisons principales expliquent cette regrettable situation : d'une part, quasiment aucun des organismes concernés n'est fiscalisé, ce qui fait que les statisticiens et les comptables nationaux ne disposent pas de leurs comptes. D'autre part, si la tutelle ministérielle gère un système d'information très lourd et très complet, celui-ci n'est pas organisé sur la base des unités juridiques décrites par le répertoire SIRENE, mais sur des unités à définition médico-sociale, et aucun appariement simple n'est directement possible entre les deux mondes.

En conséquence, on n'a pu réaliser qu'imparfaitement la ventilation de cet énorme ensemble en activités élémentaires ; le poste 4170 qui ne devrait accueillir que des établissements réellement polyvalents est surestimé d'environ 30 % à 40 %. Le poste 4180 "Aide par le travail" est très mal renseigné. Au moins est-on parvenu à réaliser une bonne équivalence entre les groupes 3 et 4 de l'ICNPO française et le périmètre des activités non lucratives financées par la protection sociale, les activités humanitaires et caritatives étant classées ailleurs.

Quelques exceptions : la partie humanitaire de la Croix Rouge n'a pu être isolée, et l'activité mineure 3400 (Autres services de santé) contient, entre autres, des activités de soins non conventionnés et vétérinaires.

Parvenir à une meilleure qualité de l'information sur cet imposant noyau central des ISBL françaises ne pose pas de problème méthodologique particulier, mais exigerait un très gros travail, en collaboration avec la DREES (Ministère des Affaires Sociales) et l'UNIOSS. Il conviendrait alors d'y intégrer les établissements sanitaires et sociaux à statut mutualiste.

Dans le cadre de notre exercice, seules trois rubriques élémentaires ont pu faire l'objet d'un chiffrage complet : les maisons de retraite, les crèches et l'aide à domicile. Ce sont trois activités très contrastées : dans les comptes nationaux français, les maisons de retraite sont classées avec les sociétés lucratives, alors que les crèches le sont dans le secteur public. Dans ces deux rubriques, l'association n'est donc pas le statut de référence, contrairement à l'aide à domicile où le secteur privé lucratif, malgré quelques annonces, n'avait pas encore vraiment fait son entrée en 2002.

L'ensemble de ces trois activités en forte croissance occupait en 2002 165.000 salariés permanents et 290.000 postes de travail sur l'année. C'est surtout dans l'aide à domicile que l'on rencontre des "petits boulots", les deux autres activités étant beaucoup plus stables. L'intensité capitaliste et les dépenses de fonctionnement sont beaucoup plus faibles que la moyenne d'ensemble ; la production n'y atteint pas deux fois le montant des salaires bruts.

Les structures du financement des maisons de retraite et de l'aide à domicile sont proches ; un tiers provient des facturations, les cotisations et dons contribuent pour 9 %, les subventions publiques pour 10 %, le reste soit près de la moitié étant assuré par le conventionnement. La différence provient de la nature du financeur public : la Sécurité Sociale est quasiment le seul intervenant pour les maisons de retraite, alors dans les services à domicile 18 % des recettes proviennent des collectivités territoriales.

Le financement des crèches est de nature toute différente : les facturations sont limitées à moins de 12 %, bien inférieures aux cotisations ; le financement public dépasse les deux tiers, mais la subvention y est prépondérante, et l'essentiel vient des collectivités territoriales, surtout les communes.

f) Action économique, logement et emploi

Ce groupe, en apparence hétérogène, est repris tel quel de l'ICNPO d'origine. La cohérence entre ses composantes ne relève pas d'une similitude d'activité ou d'objet social, mais d'un même profil de fonctionnement : ce sont des associations qui le plus souvent regroupent des personnes morales et dont

l'action est tournée vers l'intérêt général dans ses dimensions économiques. Elles n'ont ni membres (ou le strict minimum nécessaire à leur administration) ni bénéficiaires désignés. Le classement des ISBL dans ce groupe s'opère le plus souvent de manière négative : la prise en charge sociale conduit au groupe 4, la formation au groupe 2, la défense des droits au groupe 7, l'entreprise elle-même et ses salariés au groupe 11 ; et le reliquat, dès lors que son objet social est clairement économique, constitue le groupe 6.

Le groupe occupe plus de 85.000 emplois permanents, auxquels l'insertion par l'économique ajoute 200.000 "petits boulots" annuels. Il représente 6,5 % de l'ensemble des ISBL, aussi bien en masse salariale qu'en valeur ajoutée. L'insertion et l'action économique sont peu capitalistiques, ce qui est compensé par l'activité Logement où les ratios estimés sont les plus forts de tout le champ des ISBL : une unité de salaire brut y amène 2.8 unités de valeur ajoutée et 4 unités de production.

La rubrique "Action économique" est majoritairement centrée sur le développement local : on y trouve entre autres des syndicats d'initiative et des offices de tourisme, des associations de promotion d'un site ou d'une localité, des maisons d'associations et des boutiques de gestion... Les "sociétés d'échanges locaux" et organisations assimilables y ont naturellement leur place, mais leur trop petite taille n'a pas permis de les identifier de manière systématique. Les facturations y sont importantes (30 % des ressources) ainsi que les cotisations. Les ressources publiques sont essentiellement locales et sous forme de subventions.

Dans la rubrique "Logement et Foyers" la part des facturations (loyers) dans les ressources est encore plus forte (38 %) ; s'y ajoute la collecte du 1 % logement, qui représente près d'un quart de l'ensemble. Les ressources publiques comptent pour 30 %.

Enfin, dans l'insertion par l'économique à forme associative, la moitié des ressources provient de contrats publics, contre un quart pour les facturations aux utilisateurs des services.

g) Autres familles

Les groupes 5, 7, 8, 9, 10 et 11, qui représentent plus de 90.000 emplois permanents, n'ont pu être chiffrés que de manière indicative côté dépenses, et pas du tout côté recettes. Pourtant, il devrait être possible de mobiliser des chiffres officiels de cadrage pour les rubriques 7300 (partis politiques), B200 (syndicats de salariés), voire 7100 (représentation des droits), dans la mesure où il s'agit de financements publics votés et contrôlés ; mais nous n'y sommes pas parvenus. Les rubriques B300 (organismes paritaires) et B400 (autres ISBL d'entreprises) regroupent des unités fiscalisées, donc sur lesquelles nous disposons d'informations fiables ; mais c'est sur leur périmètre que nous n'avons pu établir de consensus.

Dans les autres rubriques, surtout les groupes 5 (Environnement) et 9 (regroupement des activités internationales, humanitaires, caritatives et de secours d'urgence), nous n'avons pu réunir aucune information satisfaisante ; seul le total de l'emploi et des salaires est certain, mais sa répartition

est très imprécise, bien que certaines grandes ISBL du monde caritatif aient rendu leurs comptes publics. Pour disposer d'une information de qualité suffisante sur chaque rubrique, il faudrait que ce comportement soit généralisé et systématique.

EN GUISE DE CONCLUSION

Nous nous sommes appliqués à suivre les recommandations du Manuel de l'ONU dans le contexte français, le plus fidèlement possible quant à leur esprit, quitte à s'écarter parfois de leur lettre. Le principal handicap rencontré, qui reste un obstacle structurel lourd à tout progrès de la connaissance statistique des ISBL, est l'absence de sources, particulièrement comptables ; tant que le dispositif d'observation que sont les enquêtes annuelles d'entreprise (EAE) s'arrêtera aux portes du secteur marchand, nous resterons face à l'impossibilité de décrire la production de richesse nationale par les ISBL avec la même qualité que celle des entreprises lucratives.

Mais d'autres difficultés, a priori jugées majeures, ont pu être surmontées. Ainsi, la présence dans la nomenclature française d'activités économiques de rubriques de "divers, non classés ailleurs" (NCA) concernant entre 30 % et 40 % du champ des ISBL, qui polluaient gravement jusqu'à présent toute approche statistique du monde des associations, a-t-elle vu sa nuisance réduite à peu de choses grâce à la méthodologie adoptée pour la mise en œuvre de l'ICNPO.

Des idées qui n'étaient que des intuitions sont devenues des réalités, ont été quantifiées de manière précise ; non seulement sur la structuration de l'univers des ISBL, mais sur son insertion dans l'économie environnante. On a ainsi mesuré le rythme élevé des créations d'emploi dans les ISBL entre 1998 et 2002, et évalué la sous-estimation du niveau du PIB dans l'ancienne base des comptes nationaux, où nombre d'ISBL échappaient à l'observation.

D'une façon générale, si beaucoup reste à faire, le Manuel de l'ONU a permis d'avancer dans la bonne direction, de frayer la voie à un futur Compte Satellite de l'Économie sociale, et de situer clairement, avec une estimation fiable à 2,9 % du PIB, le poids significatif des ISBL dans l'économie française.

Philippe KAMINSKI est statisticien de profession ; il a occupé de nombreuses fonctions à l'INSEE et dans d'autres administrations publiques, nationales et internationales. Son intérêt pour les associations, et pour l'Économie sociale en général, relève d'un engagement personnel : cofondateur de l'ADDES en 1982, il se consacre inlassablement depuis cette date à la promotion de l'Économie sociale et à la diffusion critique de travaux scientifiques, notamment quantitatifs, sur ce vaste domaine. Le document présenté ici est un résumé des travaux réalisés par Philippe Kaminski à l'INSEE entre Décembre 2003 et Mai 2005, la seule période de sa vie professionnelle où, chargé de dresser le compte des ISBL en France, il a pu faire coïncider pour un temps son métier et sa passion.